

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "X" - FUNDQUEST BALANCED compartiment de la SICAV FUNDQUEST (FR0010957688)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

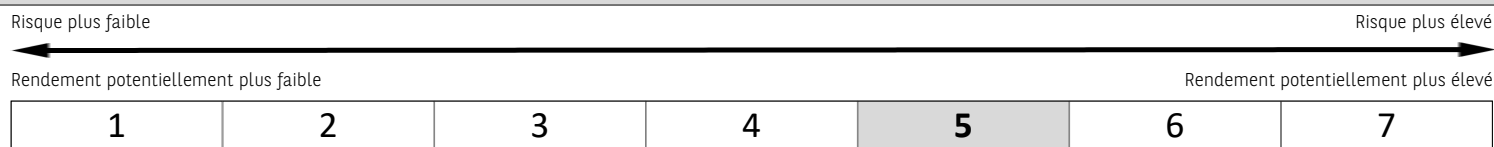
Objectif de gestion : FUNDQUEST BALANCED est un compartiment de la SICAV FUNDQUEST. Il a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, l'optimisation de la performance en ayant une exposition moyenne sur les marchés internationaux d'actions de 50% et de taux de 50%. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire au sein du compartiment. Le compartiment n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, le profil de risque et la performance du compartiment peuvent être appréciés a posteriori relativement à celle de l'indice composite suivant : 13% MSCI EMU + 37% MSCI World AC + 15% €STR capitalisé + 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate. Les indices sont calculés dividendes nets réinvestis et coupons réinvestis. Ce compartiment est géré activement. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Le compartiment est géré en multigestion, via la sélection de différents OPC. La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, qui repose sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations, techniques et quantitatifs. La sélection active des OPC est effectuée à partir d'une sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français de toutes classifications ou européens. Le degré d'exposition du compartiment aux marchés actions via les investissements en OPC est compris entre 30% et 70% de l'actif net. Il peut être investi en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, de moyenne ou petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux, dont les pays émergents (à hauteur de 25% maximum de l'actif net du compartiment). Le degré d'exposition maximum aux marchés de taux via les investissements en OPC est de 70% de l'actif net - il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de toute nature sans contrainte géographique, ni de notation, ni de qualité de l'émetteur (dont les obligations émises par des entités situées dans des pays émergents, à hauteur de 25% maximum de l'actif net du compartiment, les obligations convertibles à hauteur de 10% maximum de l'actif net, les obligations de type titrisation à hauteur de 10% maximum de l'actif net et les titres spéculatifs à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment). La sensibilité aux taux d'intérêt du compartiment est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 8. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, Le risque de change est de 55% maximum de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 8,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,78% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

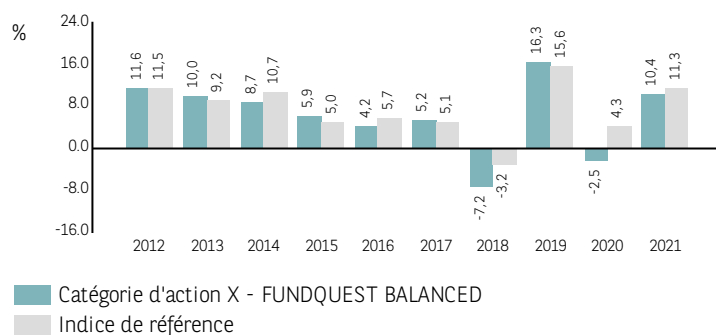
Les frais d'entrée ne s'appliquent pas aux OPC nourriciers des gammes de multigestion gérées par les sociétés du Groupe BNP Paribas.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 17 janvier 2007.
- La catégorie d'action a été créée le 10 décembre 2010.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV FUNDQUEST ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change